

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU JEUDI 09 OCTOBRE 2008 A 18H30 – SALLE VOLTAIRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18H45.

Appel à l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Michel ARROUY, Françoise ADELINO, Michel GRANIER, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Pascale GREGOGNA, Gérard BEL, Sabine KOLOSKOFF, Gérard ARNAL (adjoints) – Danielle SAGOLS, Georges HERNANDEZ, Moufida LEURELE, Max SAVY, Claudie MINGUEZ, Michel SALA, Nadine DESPRETZ, Maria-Ange PALAMARA MILESI, Jean-Louis BONNERIC, Yannick COQUERY, José DANTAS, Yvette RASTOUL, Loïc LINARES, Carine ANDRE, Olivier LAURENT, Jacqueline LICALSI, Daniel COMBETTES, Michel FERRIER, Martine MALPIECE (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Claude LEON (procuration à Pierre BOULDOIRE) ; Patricia MARTIN (procuration à Michel ARROUY) ; Alain BONAFoux (procuration à Olivier LAURENT) ; Nadine DESPRETZ (procuration à Jean-Louis BONNERIC) ; Youcef EL AMRI (procuration à Sabine KOLOSKOFF) ; Christian ROGER (procuration à Daniel COMBETTES) ; Florence LUIS CASSAR (procuration à Michel FERRIER).

19h05 Arrivée de monsieur Christian ROGER.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de monsieur le maire, madame Moufida LEURELE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2008.**

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 24 juillet 2008.

En l'absence de remarque, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès verbal du conseil du 24 juillet 2008.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

ORDRE DU JOUR

1. **Modification du tableau des effectifs du personnel communal.**
2. **Prime de fin d'année au personnel municipal.**
3. **Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2008 - Budget principal.**
4. **Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2008 – Budget annexe du port de plaisance.**
5. **Admission en non valeur de titres irrécouvrables.**
6. **Remises gracieuses de pénalités de retard de paiement de taxes d'urbanisme.**
7. **Attribution de subvention d'équipement aux maisons de retraite publiques de Frontignan pour la résidence Anatole France.**
8. **Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations.**
9. **Demandes de subvention pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'ancienne RN 2112.**
10. **Demandes de subvention de fonctionnement pour les actions culturelles 2009 auprès du Conseil général, du Conseil régional et de la DRAC Languedoc Roussillon.**
11. **Signature de conventions entre la ville, l'association sportive du collège Ste Thérèse et le SPI CLUB pour la mise à disposition de matériel et d'un local de l'école de voile.**
12. **Approbation du transfert du contrat d'amodiation de la SARL SETE MARINE EQUIPEMENT à la SARL LAMY MARINE.**
13. **Vente d'un véhicule municipal déclassé.**
14. **Rapport annuel 2007 du mandataire de la ville auprès de Hérault Aménagement.**
15. **Questions diverses.**

1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Rapporteur : Max SAVY.

Afin de répondre aux besoins d'organisation de la collectivité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la création de huit postes au tableau des effectifs :

Filière technique

- Quatre postes d'adjoint technique principal de 1ère classe

Filière police municipale

- Deux postes de brigadier

Filière sociale

- Deux postes d'assistante spécialisée des écoles maternelles

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces créations de postes.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces huit créations de postes.

2. Prime de fin d'année au personnel municipal.

Rapporteur : Max SAVY.

La délibération du 16 octobre 2007 fixait la prime de fin d'année du personnel communal pour l'année 2007 à un montant brut de 1070,24 euros pour les titulaires et à 1196,74 euros pour les non titulaires. Compte tenu de l'augmentation des salaires de la fonction publique en février 2008 et octobre 2008, la prime brute pour les agents titulaires s'élève, en 2008, à 1082,01 euros et pour les agents non titulaires à 1209,90 euros.

L'enveloppe budgétaire prévue est de 500 700€ tous statuts confondus.

Cette prime est versée à chaque agent au prorata du temps travaillé et selon les modalités présentées au Comité technique paritaire en ce qui concerne les congés maladies. Elle entre dans l'assiette de cotisation à la Retraite additionnelle de la fonction publique.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le paiement de cette prime.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité approuve le paiement de cette prime.

3. Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2008 – Budget principal.

Rapporteur : Gérard BEL.

Dans un contexte général de désengagement de l'Etat et de hausse brutale du coût des matières premières, l'autorisation budgétaire de fonctionnement, répartie en opérations d'ordre et opérations réelles, ne s'élève qu'à 243.899 €, soit environ 0,5% du budget global de la ville.

Les opérations d'ordre consistent pour l'essentiel à déplacer des crédits du fonctionnement vers l'investissement et réciproquement. Il est à noter que le mouvement le plus important (100.000 €) permet d'effectuer des admissions supplémentaires en non valeur.

Par ailleurs, en ce qui concerne les opérations réelles, la poursuite de la politique d'assainissement de nos recettes se traduit par l'admission en non valeur de recettes irrécouvrables pour un total de 150.000 €

Diverses contraintes extérieures ont eu un impact non négligeable sur le fonctionnement des services et notamment du Pôle cadre de vie. Ainsi, une affectation supplémentaire de 100.000 € est nécessaire pour pallier jusqu'à la fin de l'année la hausse des prix du pétrole et des matières premières qui a entraîné un surcoût en carburant et en matériau du bâtiment. L'évolution des normes de sécurité pour les bâtiments publics a également des incidences budgétaires.

Outre cette hausse brutale des matières premières, l'accroissement démographique de la commune ainsi que l'évolution de la pyramide des âges (baby boom de l'an 2000) sont également des éléments à prendre en considération : par exemple, l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires entraîne une hausse de 32.600 € du budget que la Ville, tout en maintenant sa politique sociale dans le domaine, consacre à l'achat de repas.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
011-023	Virement à la section d'investissement	-137 533	
		-137 533	
67- CHARGES EXCEPTIONNELLE			
011-678	Autres charges exceptionnelles	9 862	
		9 862	
68- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
011-6811	Dotations aux amortis.des immobilisations.	60 300	
		60 300	
78- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
011-7815	Reprises sur amortissements et provisions		10 393
			10 393
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		- 67 371	10 393

OPERATIONS REELLES

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011- CHARGES à CARACTERE GENERAL			
020-60631	Fournitures d'entretien	15 000	
020-6226	Honoraires	14 000	
02031-60622	Carburants	44 800	
02031-61551	Entretien réparation matériel roulant	5 000	
0240-6064	Fournitures administratives	1 000	
0240-6232	Fêtes et cérémonies	11 000	
0240-6238	divers	10 500	
0240-6257	Réceptions	6 500	
0242-611	Contrats de prestations de service	1 854	
0242-6232	Fêtes et cérémonies	60	
0243-611	Contrats de prestations de service	4 304	
0243-6232	Fêtes et cérémonies	1 982	
0249-611	Contrats de prestations de service	1 750	
2122-61522	Entretien réparations de bâtiments	9 600	
2125-60621	Combustibles	2 500	
2511-6042	Achats de prestations de service	1 400	
2512-6042	Achats de prestations de service	7700	
2513-6042	Achats de prestations de service	1 000	
2514-6042	Achats de prestations de service	4 500	
2551-6042	Achats de prestations de service	800	
402-6042	Achats de prestations de service	2 000	
421-6042	Achats de prestations de service	14 000	
4212-6042	Achats de prestations de service	350	
4213-6042	Achats de prestations de service	850	
314-611	Contrats de prestations de service	4 500	
33-611	Contrats de prestations de service	1 000	
330-611	Contrats de prestations de service	1 700	

813-6135	Locations mobilières	3 600	
814-61523	Entretien réparation voies et réseaux	4 370	
823-60631	Fournitures d'entretien	5 000	
		182 620	
64- CHARGES DE PERSONNEL			
020-64131	Rémunérations personnels non titulaires	- 8 000	
		- 8 000	
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
020-654	Admissions en non valeur	100 000	
020-6574	Subventions aux associations	6 700	
5201-657362	Subvention CCAS	- 2 000	
523-657362	Subvention CCAS	6 000	
953-65733	Subvention département	2 030	
		112 730	
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES			
824-67443	Subvention aux concessionnaires	9 920	
954-67441	Subvent° budget annexe autonomie.finan.	14 000	
		23 920	
73- IMPOTS ET TAXES			
01-7311	Contributions directes		48 000
			48 000
74- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
01-7411	Dotation forfaitaire		7 170
01-74123	Dotation de solidarité urbaine		3 000
01-74834	Compensation sur exo. taxes foncières		13 000
2551-7478	Participations autres organismes		100 000
330-7473	Participations département		1 700
523-7473	Participations département		4 000
			128 870
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS			
020-775	Produits des cessions d'immobilières		1 000
02021-7788	Produits exceptionnels divers		22 836
02031-773	Mandats annulés sur exercice antérieur		24 800
02031-775	Produits des cessions d'immobilisations		8 000
			56 636
TOTAL OPERATIONS REELLES		311 270	233 506
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		243 899	243 899

Pour la section investissement, le montant global de la décision modificative s'élève à 2 779 501 € dont la plus grande partie résulte d'opérations d'ordre.

Les opérations d'ordre s'établissent à 2 749 265 € en dépense et 2 166 146 € en recette. Ces mouvements concernent principalement des opérations sur emprunts qui perdent l'option de tirage sur ligne de trésorerie (revolving) et changent, de ce fait, d'imputation.

Les opérations réelles sont de 30.236 € en dépense et 613.355 € en recette. Les principales modifications qui interviennent dans ce secteur concernent des réajustements de projets dus à de nouvelles données. Par exemple, les éléments transmis par les services de l'Etat relatifs aux incidences de la montée des eaux nous invitent à mettre en œuvre le principe de précaution concernant le projet de création de la Maison pour tous du quartier de La Peyrade (-50.000 € crédits d'étude).

Il faut noter que certaines opérations nouvelles résultent de la prise en compte d'éléments extérieurs : suite aux orages importants de début septembre, des travaux s'imposent sur la toiture du groupe scolaire des Lavandins (15.000 €) et sur celle de la crèche Félicie-Ametler (+24.000 €) ; et suite à des actes de vandalisme, des travaux doivent être conduits sur le jeu d'enfants du square du 25 juin (23.500 €).

La prise en compte de l'accroissement du périmètre initial d'études du projet d'aménagement global du boulevard urbain (ex-RN 2112) fait l'objet de crédits supplémentaires (130.000 €), ainsi que la poursuite de la politique de remise à niveau de nos installations sportives (60.000 € pour les club-houses des stades Lucien-Jean et Esprit-Granier).

Par ailleurs, la politique de soutien aux maisons de retraite publique de la commune nous incite à subventionner (28.000 €) les travaux de mise aux normes initiés à l'EPAD Anatole-France. Cet accompagnement financier a notamment pour résultat de maintenir le prix de journée accessibles à tous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011-021	Virement de la section de fonctionnement		- 137 533
			- 137 533
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
011-13918	Subventions d'équipement		9 862
			9 862
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
011-1641 011-16441	Emprunts en euros Emprunts assortis d'une option de tirage	2 738 872	2 233 517
		2 738 872	2 233 517
28 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
011-280413	Amortissements de subventions d'équip.		60 300
			60 300
49 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			

011-4962	Provisions dépréciation compte débiteur	10 393	
		10 393	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 749 265	2 166 146

OPERATIONS REELLES

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
01-1343 2124-1323-915 323-1323-915 822-1323-958	Plan d'aménagement d'ensemble Subvention Département Subvention Département Subvention Département	- 100 000	30 000 30 000 48 000
		- 100 000	108 000
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
01- 16441	Emprunts assortis d'une option de tirage		505 355
			505 355
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
61-20417	Subventions d'équipement autres Etab.P	28 000	
		28 000	
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
020-2111	Terrains nus	- 105 283	
		- 105 283	
901- EQUIPEMENT MOBILIER MATERIEL SERVICES MUNICIPAUX			
020-2182 020-2188 403-2188	Matériel de transport Matériel divers Matériel divers	7 593 -50 000 1 000	
		-41 407	
906- AMELIORATION RESEAU PLUVIAL			
8113-21538	Autres réseaux	3 936	
		3 936	
910- TRAVAUX HOTEL DE VILLE			
020-2313	Immobilisations en cours constructions	29 600	
		29 600	
912- VRD AMENAGEMENT			
822-2315	Immobilisations en cours installations, matériel et outillage techniques	14 031	

		14 031	
915- TRAVAUX AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX			
020-21311	Travaux hôtel de ville	- 29 600	
020-2135	Installat° générales, agencem. Construct°	32 000	
2125-2313	Immobilisations en cours constructions	15 000	
		17 400	
918- ECLAIRAGE PUBLIC			
814-2315	Immobilisations en cours installations, matériel et outillages techn.	1 275	
		1 275	
921- RESTRUCTURATION ECOLE ANATOLE FRANCE			
2122-2313	<u>Immobilisations en cours constructions</u>	- 9 600	
		- 9 600	
941- JEUX D'ENFANTS			
02023-2128	<u>Autres agencements et aménagements de terrain.</u>	23 500	
		23 500	
944- ACQUISITION MATERIEL ROULANT			
020-2182	<u>Matériel de transport</u>	54 407	
		54 407	
945- STADE LUCIEN JEAN			
4121-21318	<u>Construction autres bâtiments publics</u>	30 000	
		30 000	
958- TRAVERSEE RN 2112			
822-2152	<u>Installations de voirie</u>	130 000	
		130 000	
965- STADE FOOTBALL ESPRIT GRANIER LA PEYRADE			
4123-2188	<u>Matériel divers</u>	6 000	
4123-2313	<u>Immobilisations en cours constructions</u>	24 000	
		30 000	

967- TRAVAUX CRECHE FELICIE AMETLER			
640-2313	<u>Immobilisations en cours constructions</u>	24 377	
		24 377	
968- MAISON POUR TOUS LA PEYRADE			
020-2031	<u>Frais d'études</u>	- 50 000	
		- 50 000	
973- ETUDES GENERALES ESPACES PUBLICS			
8113-2031	<u>Frais d'études</u>	- 50 000	
		- 50 000	
TOTAL OPERATIONS REELLES		30 236	613 355
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		2 779 501	2 779 501

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les autorisations spéciales ci-dessus faisant l'objet de la décision modificative n°2 du budget principal de la ville.

Madame Jacqueline LICALSI, souhaiterait avoir des éclaircissements sur certaines sommes.

En effet, elle n'a pas pu assister à la commission finances, le courrier d'invitation lui étant parvenu trop tard.

Monsieur le maire précise que les convocations sont parties en retard. Désormais, il exige que les courriers d'invitation arrivent en temps et en heure. Il rajoute qu'un message a été laissé sur le répondeur téléphonique de madame LICALSI.

Madame LICALSI aimerait avoir une explication concernant la somme de 9.862 €

Monsieur le maire lui indique que la ville ayant trop amorti une subvention, il est nécessaire maintenant de faire une opération d'ordre pour rééquilibrer.

Madame LICALSI souhaiterait ensuite avoir des détails concernant le compte n°74 et plus précisément sur la somme de 100.000 €

Monsieur le maire lui répond qu'il s'agit d'une recette de fonctionnement supplémentaire versée par la CAF et d'une participation du département.

Madame LICALSI aimerait savoir si en matière de subvention d'investissement, une estimation du montant total des non valeur a été faite pour la période de 1996 à nos jours.

Monsieur le maire lui répond que ce point sera abordé lors de la question n°5.

Madame LICALSI souhaiterait avoir une explication concernant l'annulation d'un terrain nu.

Monsieur le maire lui répond que la ville souhaitait acquérir des terrains appartenant à RFF à l'Est des Peilles. Les négociations portaient à l'époque sur des terrains constructibles. Hors ils ne le sont plus depuis. La ville désirant toujours les acquérir, leur valeur d'achat a donc diminuée.

Madame Martine MALPIECE aimerait savoir pourquoi une enveloppe de 130.000 € a été rajoutée pour le dossier RN 2112.

Monsieur le maire lui répond que le périmètre d'études a été étendu pour des raisons de cohérence technique du projet. Il ne s'agit pas d'un surcoût d'étude.

En l'absence d'autres interventions, le conseil municipal à la majorité approuve les autorisations spéciales ci-dessus faisant l'objet de la décision modificative n°2 du budget principal de la ville.

Voix contre : 3 (Madame Jacqueline LICALSI et messieurs Daniel COMBETTES et Christian ROGER).

Abstentions : 3 : monsieur Michel FERRIER et mesdames Martine MALPIECE et Florence LUIS CASSAR (par procuration).

4. Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2008 – Budget annexe du Port de Plaisance.

Rapporteur : Gérard ARNAL.

Afin d'ajuster les propositions budgétaires initiales, le conseil municipal doit se prononcer sur les autorisations spéciales proposées :

Chapitre	Section d'Exploitation	Dépenses	Recettes
	<u>Opérations d'ordre</u>		
023	023-virement à la section d'investissement	5 200	
	<u>Opérations réelles</u>		
66	66111- Intérêts d'emprunt	- 5 200	
67	673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	14 000	
74	74 – Subvention d'exploitation		14 000
TOTAL		14 000	14 000

Chapitre	Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
	<u>Opérations d'ordre</u>		
021	021-virement de la section d'exploitation		5 200
	<u>Opérations réelles</u>		
16	1641-remboursement capital emprunt	5 200	
TOTAL		5 200	5 200

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les opérations ci-dessus composant la décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe du port de plaisance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité approuve les opérations ci-dessus composant la décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe du port de plaisance.

5. Admission en non valeur de titres irrécouvrables.

Rapporteur : Pierre BOULDOIRE.

Monsieur le Trésorier propose au conseil municipal l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 1990, 1991, 1992 et 1994 et représentant un montant total de 149.992,97 €.

Les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le comptable sont les suivants :

- redressement judiciaire,
- disparition ou insolvabilité du débiteur,
- erreur de liquidation,
- chèques sans provision.

Fidèle à sa politique de transparence et de rigueur financière, la ville souhaite poursuivre ses efforts d'apurement de ces titres irrécouvrables et a inscrit à son budget les crédits nécessaires à la prise en charge de cette opération en section de fonctionnement – compte 654 de l'exercice en cours. Il est donc demandé au conseil municipal d'admettre ces produits en non valeur.

Monsieur le maire précise que ces admissions en non valeur sont faites à la demande du Trésorier qui, malgré plusieurs actions contre certaines personnes débitrices n'a pu obtenir le paiement de ces titres. Il demande donc à la ville de les sortir du budget et de les inscrire en dépenses.

Monsieur le maire précise que de 1996 à 2008, on est parvenu à échelonner cette dépense. Aujourd'hui, les admissions en non valeur représentent la somme de 1.198 000 €.

En l'absence d'autres interventions, le conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre ces produits en non valeur.

6. Remise gracieuse de pénalités de retard de paiement de taxes d'urbanisme.

Rapporteur : Danielle SAGOLS.

Monsieur Damien ANDRE et monsieur et madame DEL PONTE Grégory sollicitent la ville afin qu'il leur soit accordé la remise gracieuse des frais de pénalités et majorations appliquées pour le retard de paiement de taxes d'urbanisme liées respectivement aux permis de construire n° 3410804V0157 et 3410803V0093. Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder les annulations des frais s'élevant respectivement à 307€ et 272€.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder les annulations des frais s'élevant respectivement à 307 € et 272 €.

7. Attribution de subvention d'équipement aux maisons de retraite publiques de Frontignan pour la résidence Anatole France.

Rapporteur : Gérard BEL.

Les Maisons de Retraite publiques de Frontignan sollicitent la ville pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour mettre en conformité la résidence Anatole France suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité lors de sa visite, le 4 février 2008.

Depuis 1992, lors de la reprise de sa gestion par les Maisons de Retraite publique de Frontignan, de nombreux travaux de mises aux normes ont été effectués :

- détecteurs de fumée dans les locaux,
- désenfumage des circulations de tous les niveaux,
- Installation d'une centrale incendie et d'asservissement de la totalité des moyens de lutte (porte, clapets),
- Création d'un escalier extérieur pour le premier étage,
- Modifications de la totalité des armoires électriques des 95 logements,
- Asservissement des ascenseurs,
- Modification des cloisons et portes coupe feu.

Malgré ces investissements, la commission de sécurité prescrit les exigences suivantes :

- 1) la création d'un escalier de secours à l'extérieur Est pour le 3° et 2° étage,
- 2) la création d'un escalier de secours à l'extrémité Ouest pour le 3°, le 2° et le 1^{er} étage,
- 3) la création d'une arrivée d'air extérieure pour les deux cages d'escalier existantes intérieures,
- 4) l'installation d'une tourelle de désenfumage en cuisine.

Le coût de ces installations est évalué à :

Escalier est	60 000€
Escalier ouest	70 000€
Désenfumage cages escaliers	20 000€
Tourelle cuisine	10 000€

Total coût prévisionnel 160 000€

Afin de ne pas alourdir excessivement le prix de journée des pensionnaires de cette résidence, le conseil d'administration lors de sa séance du 16 juillet 2008 propose le plan de financement suivant :

Subvention du Conseil Général 20%	32 000€
Subvention de la ville de Frontignan 18%	28 000€
Emprunt / Maisons de retraite publiques 62%	100 000€

Dans ces conditions, l'incidence du coût de cette opération serait de 0.8% sur les tarifs.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer aux Maisons de Retraite publiques de Frontignan une subvention d'équipement à hauteur de 28 000€ qui sera versée selon l'échéancier suivant :

- 30% à la production de l'ordre de service,
- jusqu'à 90% au prorata des justificatifs de mandatements produits,
- le solde sera versé sur production du procès verbal de réception des travaux accompagné d'un certificat administratif attestant le plan de financement définitif de l'opération.

Cette somme sera prévue par décision modificative sur le budget de l'exercice en cours.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer aux maisons de retraite publiques de Frontignan une subvention d'équipement à hauteur de 28 000€ qui sera versée selon l'échéancier ci-dessus précisé.

8. Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations.

Rapporteur : Michel SALA.

Confrontées à des aléas de gestion ou aux résultats de leurs activités, des associations ont saisi la ville de demandes de subventions exceptionnelles.

Eu égard l'intérêt général que représente leur activité dans la vie de la ville, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions suivantes :

- Associations des propriétaires et chasseurs :	1.500 €
- Association JMJM :	700 €
- Association du Club Taurin Lou Senglié :	3.500 €
- Association le Souvenir Français :	500 €
- Association Combattants Algérie, Tunisie, Maroc :	500 €
- Association Ordre National du Mérite :	300 €

Les crédits étant prévus au budget, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions aux associations précitées.

9. Demandes de subvention pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'ancienne RN 2112.

Rapporteur : Pierre BOULDOIRE.

La requalification de l'ancienne RN 2112 est un projet majeur pour le développement de la ville. Actuellement en phase de concertation, ce projet fait l'objet de diverses études techniques assurées par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Elles permettront, au terme de la concertation de définir un projet sur lequel les consultations d'entreprises seront conduites et les travaux réalisés.

Le montant de ces études est évalué à 330.000 € HT

Afin d'aider la ville à financer ce projet et plus particulièrement les études techniques d'avant-projet, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention les plus élevées possibles après du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à déposer des demandes de subvention les plus élevées possibles après du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional Languedoc-Roussillon pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'ancienne RN 2112.

10. Demandes de subvention de fonctionnement pour les actions culturelles 2009 auprès du Conseil général, du Conseil régional et de la DRAC Languedoc-Roussillon.

Rapporteur : Simone TANT.

Afin de poursuivre et développer ses actions culturelles, et maintenir une offre de qualité tant en matière d'éducation à la Culture que de diffusion, la Ville de Frontignan fait appel pour l'année 2009 à ses partenaires institutionnels pour l'accompagner dans ses différents projets.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires suivants :

- le Conseil général de l'Hérault concernant tout dossier susceptible d'être cofinancé par celui-ci, notamment le Festival International du Roman Noir, les rencontres des Suds, la saison musicale et l'école municipale de musique.

- le Conseil régional Languedoc Roussillon concernant tout dossier susceptible d'être cofinancé par celui-ci, notamment le Festival International du Roman Noir, les rencontres des Suds et le festival du Muscat.

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon concernant tout dossier susceptible d'être cofinancé par celle-ci, notamment la politique cinématographique, le musée, les actions artistiques et culturelles dans les écoles et le plan local de pratique et d'éducation artistique.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires précédents et pour les actions précitées.

11. Signature de conventions entre la ville, l'association sportive du collège Ste Thérèse et le SPI CLUB pour la mise à disposition de matériel et d'un local de l'école de voile.

Rapporteur : Michel GRANIER.

Dans son souci d'aider le mouvement associatif, mais aussi de permettre l'accessibilité du plus grand nombre à la pratique sportive, la commune de Frontignan envisage de mettre à disposition gracieusement les infrastructures de l'école de voile par conventions avec les associations utilisatrices.

Une première convention à conclure avec l'association « SPI CUB » précise les modalités pratiques de mise à disposition par la ville.

Une deuxième convention à conclure avec le SPI CLUB et l'association sportive du collège Sainte Thérèse précise les modalités pratiques de cette mise à disposition, ainsi que la nature du partenariat entre ces deux partenaires et la ville. Dans ce cadre, un éducateur sportif de la ville apportera un soutien technique et pédagogique à l'enseignant d'éducation physique du collège Sainte Thérèse.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ces deux conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de ces deux conventions et autorise monsieur le maire à les signer.

12. Approbation du transfert du contrat d'amodiation de la SARL SETE MARINE EQUIPEMENT à la SARL LAMY MARINE.

Rapporteur : Gérard ARNAL.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, la parcelle n°1.A de la zone technique du port de plaisance est amodiée pour une durée de 35 années à la SARL SETE MARINE EQUIPEMENT.

La ville est saisie d'une demande de transfert de cette amodiation au bénéfice de la SARL LAMY MARINE.

S'agissant d'un simple transfert et non d'une nouvelle amodiation, la SARL LAMY MARINE serait bénéficiaire de cette amodiation dans les limites de la durée initiale des 35 années, soit le 31 décembre 2028.

Les conditions et la destination de l'amodiation restant inchangées, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention de transfert et d'autoriser monsieur le maire à la signer avec le gérant de la SARL SETE MARINE EQUIPEMENT ainsi qu'avec le gérant de la SARL LAMY MARINE.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les termes de cette convention de transfert et autorise monsieur le maire à la signer avec le gérant de la SARL SETE MARINE EQUIPEMENT ainsi qu'avec le gérant de la SARL LAMY MARINE.

13. Vente d'un véhicule municipal déclassé.

Rapporteur : Jean-Louis PATRY.

Les services municipaux assuraient jusqu'à présent le débroussaillage des fossés et talus le long des routes et chemins municipaux à l'aide d'un gyro-broyeur installé sur un véhicule utilitaire UNIMOG, de marque Mercedes.

Ce véhicule utilitaire, dont la première mise en circulation date de décembre 1980 n'est plus à même d'assurer ce service et ne peut être reclassé dans un autre service municipal.

Ce véhicule garde une valeur marchande appréciable et peut valablement être encore exploité.

Il a donc été envisagé de le vendre et, après appel d'offres, un acquéreur, la société MEDIACO VRAC, s'est montrée intéressée pour une valeur de 8.000 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement de ce véhicule et de décider de le vendre à cette société pour une valeur de 8.000 € HT.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité décide de prononcer le déclassement de ce véhicule et de le vendre à la société MEDIACO VRAC pour une valeur de 8.000 € HT.

14. Rapport annuel 2007 du mandataire de la ville après de Hérault Aménagement.

Rapporteur : Pierre BOULDOIRE.

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, madame Claude LEON, mandataire de la ville auprès du conseil d'administration de la SA Hérault aménagement présente au conseil municipal le rapport d'activité portant sur l'exercice 2007 comme suit :

Conformément à ses statuts et à son projet d'entreprise, l'activité centrale de la SEM reste les prestations liées à la maîtrise d'ouvrage déléguée au bénéfice des collectivités locales. Ses domaines d'intervention sont l'aménagement, les équipements, le développement touristique, la préservation et la mise en valeur de l'environnement ainsi que des projets de territoire.

Un événement particulièrement important en 2007 reste l'annonce de la décision du conseil général de l'Hérault de créer une nouvelle société exclusivement destinées à étudier et réaliser ses projets propres. Cette société bénéficiera en grande partie des moyens dont dispose Hérault Aménagement, qui reste à la disposition de l'ensemble des communes du département.

Au cours de l'année 2007, l'activité de la société a porté sur 10 projets en cours d'étude et 49 projets en cours de réalisation au profit du conseil général de l'Hérault et des collectivités. Ces projets représentent un montant d'investissement de 43 M€, pour un chiffre d'affaires de 2 795 K€ soit un résultat net de 112 K€ après déduction de l'impôt sur les sociétés

Pour ce qui concerne plus spécifiquement notre ville au cours de l'exercice 2007, Hérault Aménagement a été désigné comme aménageur de la ZAC des Pielles, a achevé l'exécution du mandat de l'opération du groupe scolaire Anatole France et a élaboré le dossier de clôture de l'opération de restructuration de la Maison des Pratiques Artistiques.

Pour rappel, la ville possède 225 parts du capital social de la SEM, sur un total de 118.000 parts (soit 0,19% du capital).

Au vu de ces informations, il est demandé au conseil municipal de dégager Mme LEON de ses responsabilités vis-à-vis de la ville en ce qui concerne ses fonctions de mandataire au sein de la SA Hérault Aménagement pour l'exercice 2007.

Monsieur ROGER souligne qu'une erreur s'est glissée dans le rapport, au niveau des chiffres qui sont annoncées pour l'opération de la ZAC des Pielles. Puisque cette opération portera sur la construction de 477 logements et pas de 216 comme cela est inscrit.

Monsieur le maire confirme que le rapport comporte cette erreur de plume.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de dégager madame Claude LEON de ses responsabilités vis-à-vis de la ville en ce qui concerne ses fonctions de mandataire au sein de la SA Hérault Aménagement pour l'exercice 2007.

19. Questions diverses.

Monsieur le maire souhaite proposer au vote du conseil le texte d'une motion contre la privatisation de la Poste.

Il donne lecture de ce document :

"La Poste est en danger. La dégradation du service public se produit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de nombreux bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de la Poste en banque postale avec la banalisation du livret A.

Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser la Poste en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse.

Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. A l'heure où la crise financière confirme que le marché n'arrive pas seul à se réguler et où l'autorité des services publics est seule à même de préserver l'équilibre du système financier, nous devons empêcher la privatisation, car nous voulons que le droit fondamental à la communication puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter.

Nous refusons la fermeture des bureaux de la poste dans les zones et les quartiers populaires, partout où l'activité de la Poste ne peut dégager une rentabilité importante. Nous demandons que soit à l'ordre du jour l'amélioration des conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes. Nous voulons la garantie du prix unique du timbre, la pérennisation de la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes. La Poste doit permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de la Poste, attentif à leur situation.

La privatisation de la Poste n'améliorera pas la qualité du service rendu, mais au contraire la dégradera et rendra celle-ci beaucoup plus inégalitaire.

Nous nous opposons donc vigoureusement à cette privatisation. Nous demandons que le gouvernement ouvre un grand débat public sur les missions de la Poste et que sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population, ainsi que sur les nouvelles formes de gestion qui permettront de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus."

Madame Martine MALPIECE regrette de n'avoir pas eu communication de ce texte avant la séance.

En l'absence d'autre remarque, le conseil municipal à la majorité, adopte le texte de la motion.

Abstentions : 3 (monsieur Michel FERRIER, mesdames Martine MALPIECE et Florence LUIS CASSAR (par procuration).

Après épuisement de l'ordre du jour et en l'absence d'autres questions, monsieur Pierre BOULDOIRE lève la séance à 20H15.

Secrétaire de séance.